

# PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 21 JUILLET 2020 - 19h00

## Points à l'ordre du jour

### 1 – FINANCES

- ↳ Vote des taux communaux des taxes directes locales pour 2020 : foncier bâti – foncier non bâti
- ↳ MSP : demande de dégrèvement loyer période confinement
- ↳ Ecole élémentaire :
  - Subvention frais résiduels classe de mer annulée
  - Subvention par élève rentrée 2020
- ↳ Vente terrain projet usine de méthanisation
- ↳ Groupement de commandes fourniture électricité
- ↳ Vote des budgets primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes : « la Maison de Santé Pluriprofessionnelle », les « Logements résidence Meditrina » et « Les Vergers 3 »

### 2 – SERVICES

- ↳ Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle)
- ↳ Chantiers d'été

### 3 – INVESTISSEMENTS

- ↳ Achats terrains

### 4 – CONSEIL MUNICIPAL

- ↳ Propositions membres CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- ↳ Rapport délégués et commissions

### 5 – RAPPORT DELEGUES ET COMMISSIONS

### 6 – INFORMATIONS DU MAIRE

*Aucune observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 juin 2020.*

Francine SCHOTT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### PRESENTS

HEINE Pierre – BOLLARO Carole – HEINE Bernard, jusqu'au point « MSP : demande de dégrèvement » – KOELSCH Alain – BRANZI Didier – HALLÉ Dominique – MARCHAL Laurence – COLSENEN Vincent – VAISSIERE Messaade – WAGNER Guylaine – KILLIAN Fabien – LAGLASSE Rodrigue – VOIRAND Marlène – ZECH Romain

### ABSENTS

PRATI Sylvain – BRENYK Sandrine, procuration à Carole BOLLARO – HEINE Bernard à partir du point « école élémentaire », procuration à Rodrigue LAGLASSE – GINDT Martine, procuration à Vincent COLSENEN – LIPINSKI Anne-Marie, procuration à Laurence MARCHAL - BEAUQUEL Yannick.

## FIN – BUD/22-2020 – FINANCES – BUDGET – VOTE TAUX COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Considérant les investissements en cours et ceux à venir,

Considérant que, parmi les leviers dont dispose la commune pour répondre aux charges financières tels que la vente de biens et le report ou l'annulation de projets en cours, celui de l'augmentation des taux communaux des taxes directes locales, qui en est un autre, a été actionné en 2018,

Considérant l'avis de la commission « Finances » réunie les 27 juin et 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de voter le maintien des taux d'imposition tels que fixés depuis 2018, à savoir :
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 10,50 %
  - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 53,89 %

## FIN – IMMO/23-2020 – FINANCES – IMMOBILIER – DEGREVEMENT LOYERS PROFESSIONNELS DE SANTE MSP

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi, dès le début de la période de confinement au 17 mars 2020, d'une demande de dégrèvement de loyer, totale ou partielle, par la coordinatrice de la MSP au bénéfice des praticiens installés dans les locaux.

Le bail stipule une clause de « SOLIDARITE ET INDIVISIBILITE » disposant que « les obligations résultant du bail professionnel constituent, pour tous ses ayants cause et pour toutes les personnes tenues au paiement et à l'exécution, une charge solidaire et indivisible »

Sur demande de précisions, un courrier a été réceptionné le 14 juin précisant le taux d'activité de chaque cabinet dans la période du 16 mars au 11 mai.

A ce jour, le loyer mensuel de mai (5 652,56 €) n'a pas été réglé. Le 26 juin, un étalement du montant dû a été sollicité par les intéressés sur 12 mois aux services de la Trésorerie. Ces derniers ont consenti un échéancier sur 06 mois.

Considérant que certains cabinets ont été totalement fermés en raison du confinement alors que d'autres ont continué partiellement, à hauteur de 50 % et 70 %, le maire propose au conseil municipal d'accorder un dégrèvement partiel du loyer au bénéfice des praticiens qui n'ont pu assurer leur activité.

Après en avoir délibéré,

**Considérant** qu'un dégrèvement au titre de la période de confinement correspondrait, par voie de conséquence, à un coût supporté par les administrés de la commune alors même qu'un certain nombre d'entre eux a déjà été impacté par une perte de revenus liée à cette période,

**Considérant** que, parallèlement, la commune doit continuer à rembourser l'emprunt contracté pour la réalisation de la MSP,

Le conseil municipal,

- par 16 voix
  - décide de ne pas accorder de dégrèvement de loyer
  - approuve l'étalement du paiement du loyer du mois de mai sur 6 mois proposé par les services de la Trésorerie
- 1 vote (Carole BOLLARO) s'est exprimé en faveur du dégrèvement total du loyer de mai 2020.

#### **FIN – SUB/24-2020 – FINANCES – SUBVENTIONS – FRAIS RESIDUELS CLASSE DE MER ANNULÉE**

Dans le cadre de la classe de mer annulée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le maire informe le conseil municipal que la subvention de 12 000 € versée à cet effet par la commune à l'ASSE va lui être remboursée.

Parallèlement, il précise qu'une assurance annulation avait été contractée pour un montant de 2 232,28 € laquelle, malheureusement, ne fonctionne pas, les cas d'épidémies n'étant pas prévus au contrat.

Afin de ne pas grever la trésorerie de l'école, le maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge les frais précités et pour ce faire, de verser une subvention de 2 232,28 € à l'ASSE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition du maire
- donne pouvoir au maire de procéder à l'ordonnancement de la subvention de 2 232,28 € à l'ASSE
- précise que les crédits nécessaires seront repris au budget primitif 2020.

#### **FIN – BUD/25-2020 – FINANCES – BUDGET – DOTATIONS SCOLAIRES**

La directrice du groupe scolaire Jean Moulin a sollicité une augmentation des dotations par classe et par élève qui sont fixées depuis plusieurs années à 300 € par classe et 10 € par élève.

**Considérant** l'effort budgétaire déjà consenti sur 2020 compte tenu des dépenses prévues pour l'école : réfection sanitaires garçons – équipement d'une classe par un TBI (tableau numérique) – renouvellement de postes informatiques,

**Considérant** que des dépenses ont été épargnées par l'école durant la période de confinement,

Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de maintenir les dotations 2020 telles que rappelées
- précise que la question sera revue en 2021.

#### **FIN – IMMO/26-2020 – FINANCES – IMMOBILIER – VENTE TERRAIN PROJET MÉTHANISATION**

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 05 mars 2020 concernant la cession d'une partie du terrain cadastré section 38 N° 195 pour une surface d'environ 5 hectares à EMC2 dans le cadre d'un projet de construction et d'exploitation d'unité de méthanisation.

L'avis du conseil municipal avait été favorable sous réserve que l'acquéreur intègre dans son projet, et à sa charge, le déplacement des silos, implantés rue des AFAC, sur son site.

Conformément à cette délibération, une estimation a été sollicitée auprès du service des Domaines. Celle-ci a déterminé une valeur vénale de 0,50 € le m<sup>2</sup> en raison de l'absence des données économiques qui n'ont pas été communiquées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession d'une surface d'environ 5 hectares de la parcelle précitée à EMC2 au prix de 3 € le m<sup>2</sup>
- confirme la condition que soit intégré dans le projet le déplacement des silos
- précise que le déplacement des silos devra être effectif dans un délai de 5 à 8 ans avec astreinte financière annuelle en cas de non réalisation au-delà du terme des 8 ans
- conditionne également cette cession à l'engagement de EMC2 de participer au financement du futur rond-point à hauteur de 50 000 €

- demande au maire d'engager les négociations avec EMC2 sur cette base
- si EMC2 accepte l'acquisition au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, et l'ensemble des conditions précitées, la cession sera formalisée par acte notarié pour la signature duquel le maire représentera la commune, sachant que tous les frais inhérents, y compris ceux d'arpentage, seront à la charge exclusive de l'acquéreur ainsi que les indemnités auxquelles pourra prétendre l'exploitant du bien au titre de son éviction partielle qui ont été estimées à 12 900 € par le service des Domaines
- donne pouvoir au maire de signer tout document à intervenir dans la procédure.

#### **FIN – TARIF/27-2020 – FINANCES – TARIFS – GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE ELECTRICITE**

Le maire informe le conseil municipal qu'à l'instar du groupement de commandes gaz mise en place par MATEC auquel l'adhésion a été décidée par délibération du 19 décembre 2019, le conseil municipal s'était prononcé, à cette même date, pour son adhésion au futur groupement de commandes électricité pour lequel MATEC procèdera à la consultation en 2021 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Parallèlement, la Métropole Grand Nancy propose une adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité dans le cadre d'une consultation lancée en 2020 pour une contractualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'une ou l'autre de ces adhésions proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'option prise par le conseil municipal en séance du 19 décembre 2019 quant à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité mise en place par MATEC.

#### **FIN – BUD/28-2020 – FINANCES – BUDGET – PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2020 tel que présenté par Didier BRANZI, membre de la commission finances, et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
011	Charges à caractère général	415 600	013	Atténuations de charges	2 500
012	Charges de personnel	549 100	70	Produits des services	20 300
042	Op. d'ordre transfert entre section	2 840	73	Impôts et taxes	701 488
65	Charges de gestion courante	157 000	74	Dotations et participations	375 524
66	Charges financières	30 000	75	Autres produits	95 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	042	Opérations d'ordre de transfert	2 500
022	Dépenses imprévues	21 000	002	Excédent reporté	1 406 339
023	Virement à l'investissement	1 426 111			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 603 651</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 603 651</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 325			
16	Emprunts et dettes	107 000	10	Dotations et réserves	341 643
20	Immobilisations incorporelles	22 250	13	Subventions d'investissement	80 000
21	Immobilisations corporelles	355 510	16	Emprunts et dettes	110 728
23	Immobilisations en cours	14 000	21	Immobilisations corporelles	0
040	Opérations d'ordre de transfert	2 500	040	Op. d'ordre de transfert entre section	2 840
33	Liaison sécurisée RD918	120 000	021	Virmt section fonctionnement	1 426 111
34	Usoirs de la Grand'Rue	893	024	Produit des cessions	600 000
35	Morgue	52 300			
36	Atelier municipal	56 700			
37	Sécurisation traversée RD918	50 000			
001	Déficit reporté	1 769 844	001	Excédent reporté	0
	<b>TOTAL</b>	<b>2 561 322</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 561 322</b>

**FIN – BUD/29-2020 – FINANCES – BUDGET – PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT « LES VERGERS 3 »**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2020 tel que présenté par Didier BRANZI, membre de la commission finances, et qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
60	Achats et variation des stocks	480 000	70	Produits des services	560 520
65	Autres charges gest. courante	2	74	Dotations, subventions	50 000
66	Charges financières	7 000	042	Op. d'ordre entre sections	661 421
042	Opérations d'ordre	174 422	043	Op d'ordre intérieur section	7 000
043	Op d'ordre intérieur section	7 000			
023	Virement à l'investissement	661 422	002	Excédent reporté	50 905
	<b>TOTAL</b>	<b>1 329 846</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 329 846</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
040	Op. d'ordre entre sections	661 420	040	Op. d'ordre entre sections	174 420
001	Déficit reporté	174 422	021	Virmt section fonctionnement	661 422
	<b>TOTAL</b>	<b>835 842</b>		<b>TOTAL</b>	<b>835 842</b>

**FIN – BUD/30-2020 – FINANCES – BUDGET – PRIMITIF 2020 MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2020 tel que présenté par Didier BRANZI, membre de la commission finances, et qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
011	Charges à caractère général	19 000	75	Autres produits	53 400
65	Autres charges de gestion courante	70 000			
66	Charges financières	9 800			
022	Dépenses imprévues	25 000			
023	Virement à l'investissement	1 843	002	Excédent reporté	72 243
	<b>TOTAL</b>	<b>125 643</b>		<b>TOTAL</b>	<b>125 643</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
16	Emprunts et dettes	34 000	13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	22 900	16	Emprunts et dettes	
23	Immobilisations en cours	35 000			
020	Dépenses imprévues	4 699	021	Virmt section fonctionnement	1 843
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	94 756
	<b>TOTAL</b>	<b>96 599</b>		<b>TOTAL</b>	<b>96 599</b>

**FIN – BUD/31-2020 – FINANCES – BUDGET – PRIMITIF 2020 LOGEMENTS « MEDITRINA »**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2020 tel que présenté par Didier BRANZI, membre de la commission finances, et qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2020	Chapitres		BP 2020
11	Charges à caractère général	12 031	70	Produits des services	
65	Charges de gestion courante	2			
66	Charges financières	3 000			
042	Op. d'ordre entre sections	1 171 138	042	Op. d'ordre entre sections	1 184 138
043	Op d'ordre intérieur section	3 000	043	Op d'ordre intérieur section	3 000
023	Virement à l'investissement	1 189 138			
			002	Excédent reporté	1 191 171

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2019	Chapitres		BP 2019
16	Emprunts et dettes	305 000	040	Op. d'ordre entre sections	1 171 139
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 184 138			
001	Déficit reporté	871 139	021	Virmt section fonctionnement	1 189 138
	<b>TOTAL</b>	<b>2 360 277</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 360 277</b>

## SERV – CAUE/02-2020 – SERVICES – CAUE - ADHESION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local,
- de mandater Monsieur Pierre HEINE, Maire, pour représenter la commune de Metzervisse, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE, en date du 07 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la commune de Metzervisse soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

A titre d'information, pour les communes non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est de 0,20 € par habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 €.

## SERV – POP/03-2020 – SERVICES – CHANTIERS D'ETE

Le maire rappelle que les chantiers d'été sont proposés depuis 2008 aux adolescents de la commune, âgés de 16 ans révolus à 19 ans à la date du début de la période concernée. Ces chantiers d'été permettent de proposer à ces jeunes des activités qui leur font prendre conscience des réalités de la vie professionnelle, du travail collectif et des contraintes d'horaires ainsi que de donner aux habitants de Metzervisse une autre image des jeunes. Ils sont employés prioritairement aux services techniques à raison de 30 h par semaine.

Pour ce temps hebdomadaire de travail, la récompense est de 250 € sous forme de bons destinés à l'usage de l'ado : permis de conduire, BAFA, achats de livres scolaires, d'instruments de musique, de matériel pour activités sportives et/ou culturelles, **à l'exception de tout autre achat, y compris d'alimentation et « cartes » ou « chèques » cadeaux des enseignes.**

Les besoins de la collectivité varient d'une année à l'autre et, par conséquent, le nombre de semaines entre juin et septembre ainsi que le nombre de jeunes par semaine sont fonction de ces besoins.

Afin de répondre au mieux à ces derniers, le maire propose qu'à compter de 2020, le principe des chantiers d'été soit reconduit, dans les mêmes conditions, mais sur la base d'un nombre de périodes et de jeunes qu'il adaptera aux nécessités de service.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité,

- approuve la proposition du maire
- lui donne pouvoir d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

## INV – IMMO/05-2020 – INVESTISSEMENTS – IMMOBILIER – ACHAT PARCELLES 218 ET 219 SECTION 38

Comme il en a informé le conseil municipal en séance du 15 juin 2020, les terrains appartenant à Madame VACCAI Marie, situés lieu-dit « chemin du Moulin », section 38, N° 218 de 03 m<sup>2</sup> et N° 219 de 808 m<sup>2</sup>, ont été mis en vente.

Leur situation à proximité du futur rond-point sur le RD est intéressante pour la commune qui s'en est portée acquéreur à raison de 1 € le m<sup>2</sup>, sachant que cette cession se fait dans le cadre d'une mise sous tutelle.

Le maire est actuellement dans l'attente de la confirmation de l'accord du Juge des tutelles.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune des 2 parcelles précitées au prix de 1 € le m<sup>2</sup>
- précise que :
  - si possible, l'acte d'acquisition sera pris en la forme administrative pour la signature duquel Madame Carole BOLLARO, 1<sup>ère</sup> adjointe, représentera la commune
  - à défaut, l'acquisition fera l'objet d'un acte notarié pour la signature duquel le maire représentera la commune, sachant que tous les frais inhérents seront à la charge exclusive de la commune
- donne pouvoir au maire de faire le nécessaire et de signer tout document afférent à ce dossier.

#### **INV – IMMO/06-2020 – INVESTISSEMENTS – IMMOBILIER – ACHAT EMPLACEMENT RESERVE N° 06 SUR PARCELLE SECTION 42 N° 365**

Le maire expose au conseil municipal que l'emplacement réservé N°06, tel qu'identifié dans le PLU, fait partie de la parcelle sise section 42 N° 365, dans la continuité de la rue des Alérions jusqu'à l'intersection avec la rue des Romains. A l'heure actuelle, cet emplacement réservé se situe sur une propriété privée alors même qu'il est destiné à assurer l'accès du secteur.

Le maire informe le conseil municipal que l'acquisition de la surface de cet emplacement réservé, représentant environ 145 m<sup>2</sup>, s'avère nécessaire pour le prolongement de la voirie devant relier la rue des Alérions, la rue des Romains et la rue Jean-Marie Pelt ainsi que pour le désenclavement du secteur.

De plus, l'emplacement réservé sur cette parcelle privée fait obstacle à la vente de leur bien par les propriétaires. Contact a été pris avec les propriétaires qui acceptent de céder cette surface d'environ 145 m<sup>2</sup> au prix de 3 000 € et de prendre à leur charge les frais d'arpentage.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité,

- valide l'acquisition de la partie de parcelle N° 365, section 42, au prix de 3 000 €
- prend acte que les propriétaires de cette dernière feront procéder, à leur charge, à l'arpentage afin de déterminer la surface définitive cédée
- précise que :
  - si possible, l'acte d'acquisition sera pris en la forme administrative pour la signature duquel Madame Carole BOLLARO, 1<sup>ère</sup> adjointe, représentera la commune
  - à défaut, l'acquisition fera l'objet d'un acte notarié pour la signature duquel le maire représentera la commune, sachant que tous les frais inhérents seront à la charge par la commune.

#### **CM-DELCOM/19-2020 – CONSEIL MUNICIPAL – RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est renouvelée à l'issue des élections municipales.

Cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants lorsque la commune compte plus de 2000 habitants.

La désignation des commissions est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Le maire est membre de droit de la CCID et ne fait par conséquent pas partie des personnes proposées.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs au nombre de 32 :
  - 18 membres du conseil municipal
  - 14 personnes extérieures au conseil municipal

#### **CM-DELCOM/20-2020 – CONSEIL MUNICIPAL – RAPPORT DELEGUES ET COMMISSIONS**

##### **CONSEIL D'ECOLE**

- réunion du 25 juin

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN**

- réunion du 10 juillet

##### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GYMNASSE DE KEDANGE-SUR-CANNER**

- conseil syndical du 13 juillet
- conseil syndical du 20 juillet

##### **SIDEET**

- prochain conseil syndical le 31 juillet

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Dans le cadre des commissions ouvertes au non élu(e)s constituées en séance du 15 juin 2020, Monsieur Michaël SCHNEIDER souhaite intégrer les commissions : travaux – urbanisme et aménagement – cadre de vie, environnement et sécurité routière ainsi que agriculture et forêts.

## **PERISCOLAIRE**

- réunion COPIL le 22 juillet

## **CCAS**

- réunion le 27 juillet 2020 : entre autres points : installation du conseil d'administration (membres élus + nommés) et vote du budget primitif 2020

## **INFOS/04-2020 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Vente liaison douce Nord « Vergers 3 »
- Achats immobiliers
  - ✓ maison 52 Grand'rue attenante au centre culturel
  - ✓ parcelles 295 et 296, section 03, lieu-dit « Bachrenz » de part et d'autre d'un fossé et d'un sentier pédestre
  - ✓ terrain divisé route de Metzeresche : section 18 N° 348
- Esquisse division en volumes immeuble perception réalisée par le géomètre GALLANI
- 80<sup>ème</sup> anniversaire des évacuations et des expulsions de Mosellans durant la seconde guerre mondiale et l'annexion : participation financière du Département aux associations et communes mettant en œuvre des projets d'expositions, conférences, animations, publications de recueils de témoignages et autres actions dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021
- Nouveau dispositif de financements d'investissements par le Département sur la période 2020 – 2025 : « Ambition Moselle »
- Documents consultables en mairie ou sur site
  - ✓ Rapport d'activité 2019 Syndicat Mixte Bassins Versants Nord Mosellan Rive Droite
  - ✓ Rapport de l'Autorité de Sûreté Nucléaire 2019
- Remerciements du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées auprès des Enfants en Difficulté) pour la subvention versée
- Carte de remerciements décès de Monsieur Jacky BONNICHON